

**Sites Natura 2000 des dunes modernes du littoral landais**

**FR7200710 - L 01 - Arcachon à Mimizan Plage**

(nom abrégé : L01). SIC (Site d'importance communautaire)

**FR7200711 - L 02 Mimizan plage à Vieux Boucau**

(nom abrégé : L02). SIC (Site d'importance communautaire)

**FR7200712 - L03 Vieux Boucau à Hossegor**

(nom abrégé : L03). Désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 21 août 2006 (JORF du 2 septembre 2006)

**FR7200713 - L04 Capbreton à Tarnos**

(nom abrégé : L04). Désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 7 juin 2011 (JORF du 7 juillet 2011)

**Forêt domaniale des Dunes du sud**

**Canton du Métro**

**Opération de gestion des bois flottés**

**Site de TARNOS**



Ce document répond à la problématique des bois flottés en Forêt domaniale des Dunes du sud à Tarnos (Landes), pour laquelle des essais de gestion ont été menés fin 2015.

## Première partie : présentation de la problématique

Cette partie se rapporte à un document établi en mars 2015, intitulé « Rapport d'observations sur la problématique des échouages de bois à Tarnos ». Il est reporté de façon quasiment intégrale ci-après.

-----

Suite à une visite faite le 15 mars 2015, nous avons cherché à évaluer la problématique des échouages de bois à Tarnos, qui avait déjà été soulevée par les entreprises chargées du nettoyage manuel sélectif.



Les arrivages, plus ou moins anciens, sont situés sur la dune embryonnaire (à gauche) et sur la plage (à droite).



Les bois sont souvent regroupés comme ici, sur des hauteurs pouvant aller jusqu'à 1 m.

De grosses pièces sont abondantes, tant sur la plage que sur la dune (dans ce dernier cas, il s'agit en partie de l'effet des tempêtes de l'hiver dernier).



Ceci conduit à l'édification de « cabanes » de plage, qui, comme ici, empiètent souvent sur la végétation de dune embryonnaire, et peuvent constituer un danger (enfants notamment).



Concernant le maintien des bois flottés, les effets sur la végétation (et l'entomofaune) sont bien évidemment positifs, la végétation profite tout à la fois de la protection offerte et du micro habitat qui apporte humidité et éléments minéraux et organiques.



Mais cela pose la question de la pollution de la dune par les plastiques ; on voit ici un exemple que l'on peut rencontrer sur quasiment tout le linéaire.



Ce phénomène est dû au fait que le nettoyage manuel sélectif n'est pas effectué sur la dune embryonnaire, et par conséquent, les plastiques restent là, jusqu'à leur ensablement, ou leur envol vers le revers interne de la dune voire la lisière.



Vue rapprochée de la dune embryonnaire : la végétation s'y développe bien, mais ... également les plastiques !



Aspect de la limite entre la plage (à droite) et la dune embryonnaire (à gauche)

Ce rapport synthétique est destiné à attirer l'attention sur la problématique qui pourrait devenir plus prégnante avec l'approche de la saison touristique.

Dans la zone de nettoyage manuel sélectif, les bois sont laissés sur place ; mais, avec la reconstitution (naturelle) de la dune embryonnaire, cette dernière a progressé vers l'océan, « déplaçant » la zone de nettoyage manuel, et conservant les bois échoués depuis 2014 (et avant), ainsi que les plastiques.

Du point de vue écologique, l'inconvénient est essentiellement d'ordre paysager (présence des plastiques).

La présence de « laisses de mer » en quantités aussi massives risque de susciter des réactions, mais aussi de voir l'apparition d'autres « usages » : construction de cabanes de plage en particulier... alors que ces « laisses de mer » sont indispensables au maintien de la dune.

Il serait raisonnable d'envisager une action à trois niveaux :

- ✚ 1) A hauteur de la zone de nettoyage manuel, gérer de façon mécanique les éléments les plus massifs sur la plage, et les placer judicieusement sur la dune embryonnaire,
- ✚ 2) Effectuer une collecte de macro déchets sur la dune embryonnaire,
- ✚ 3) Mener une action pédagogique pour expliquer les opérations et choix de maintenir les bois. Une communication assez large (comme envisagé dans le docob) serait à privilégier.

# Seconde partie : résumé sommaire de l'opération menée



Comme suite à divers contacts et tournées avec la commune de Tarnos et le CD40, il a été décidé de procéder à un démontage d'une cabane de plage qui constitue désormais un lieu de vie quasiment permanent.

Photos prises les 17 & 24 juin 2015.



Ce démontage a eu lieu le 1 juillet 2015. La commune de Tarnos (services techniques) a réalisé le travail, et effectué un tri des déchets, en présence de la police municipale



Dans le courant de l'été, la cabane a été reconstruite, ce qui a amené à opérer une nouvelle opération le 14 décembre 2015, avec comme objectif de voir comment éliminer une partie du matériau utilisable pour ces cabanes, et stocker le reste sur la dune afin de mieux la protéger.

Cette opération, d'un montant total HT de 1718 € pour la partie travaux, s'est déroulée sur une journée, et a requis un tracteur avec griffe et râtelier, un tracteur avec remorque et grappin, et de la manutention.

Le financement a été pris en compte dans le cadre de la mission d'intérêt général « dunes », et apporté par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF).

L'objectif recherché était, outre la réponse aux problématiques évoquées plus haut, de pouvoir *in fine* contribuer à un meilleur maintien de la banquette, et par là-même de la dune, en mettant en place un système de gestion des bois flottés qui puisse devenir pérenne, et améliorer la solidité de la dune sans être confrontés aux effets négatifs de l'utilisation des bois par des usages peu compatibles avec les objectifs recherchés.

Parallèlement, les bois flottés récupérés ont été stockés en vue de leur réutilisation sur d'autres sites (maintien du pied de dune, gestion de siffle-vent, « mobilier » de guidage et

d'agencement de stationnements, etc. Ces projets sont envisagés en particulier dans le cadre de Plan-Plages, mais aussi en lien avec une expérimentation à venir de gestion de siffle-vent en front dunaire.



L'opération a par conséquent été engagée le 14 décembre, sous la conduite de l'ONF, et dans le cadre de la MIG « dunes ». C'est l'entreprise SITA, qui mène actuellement les travaux de nettoyage mécanique des plages landaises, qui a effectué les travaux sur une journée.

Les structures existantes ont été démontées, en veillant à limiter l'impact des engins sur la dune embryonnaire (travail depuis la plage, en limitant les cheminements).

Un tri a ensuite été effectué, manuellement, compte tenu des fixations réalisées pour tenir les structures en place (fils de fer, cordages, clous...).



Puis, les grandes sections ont été rassemblées pour être exportées ; néanmoins, on a veillé à conserver les gros bois non transportables ou non réutilisables, pour le maintien de la dune. Un « réagencement » des bois a été fait ponctuellement, pour maintenir le pied de dune.



Le même tri a été fait avec des sections moyennes, le but étant de pouvoir disposer de « piquets ».

En effet, le cahier des charges pour cette opération préconisait de récupérer les sections de gros bois (diamètre supérieur à 25 cm), afin de les réutiliser par exemple pour le Plan plages de Cap de l'Homy.

Il est en effet envisagé de tester un dispositif de « clôture pédagogique en bois flottés », placée en pied de dune, et constituée de longues sections tenues par des piquets en bois flottés plantés

pour éviter l'enlèvement du tout par l'océan ... ou l'utilisation pour les feux de plage. De ce fait le tri permettait de récupérer ces piquets, dont la section ne dépassait pas les 25 cm gros bout.

Le bois ont été stockés sur une aire près du blockhaus « Barbara », puis acheminés vers le dépôt de Linxe.

### **Quelques observations complètent ce rapport :**

Parallèlement, nous avons pris quelques photos depuis le petit blockhaus (43°546779 / - 01°509004) afin de visualiser dans le temps l'évolution du milieu. Photomontage :



Panoramique :



Ce dispositif devrait permettre de voir comment, en l'absence d'érosion marine, peut évoluer la dune embryonnaire, et également apporter un élément objectif sur l'efficacité des travaux en matière de maintien de la dune.



Observation de deux pieds de Figuier de Barbarie, protégés entre deux gros bois flottés. Cette espèce potentiellement invasive a été repérée et sera suivie. On peut voir des pieds de Lis Matthiolo, alors que nous sommes sur la dune embryonnaire, à environ 8 m de la limite de la végétation.

Il est indiscutable que les bois flottés constituent des micro-habitats ... pas seulement pour le Figuier de Barbarie, mais aussi pour de nombreuses plantes patrimoniales et des insectes, voire même des Reptiles et autre faune.



De même, des gros bois participent à la limitation de l'érosion (en phase d'érosion peu active) en retenant le sable comme on le voit ici.

se bloque sur la bille, comme le fait un épi de protection.

Le sable apporté par le flux



Ce bois, qui avait été tronçonné vers sa partie sommitale, mesurait au total 27 m de longueur. Des essais seront faits prochainement, afin d'améliorer le maintien de ce type de bois flotté de grandes dimensions, et dont le rôle pourrait être important en matière de maintien du pied de dune, moyennant des dispositifs adaptés pour le maintenir.





Enfin, nous avons noté à plusieurs reprises la présence d'amas de bois protégeant efficacement la dune (du piétinement et de l'érosion), ce qui permet aux végétaux de se développer avec une bonne dynamique, liée au phénomène d'abri, de rétention d'humidité, et d'apport de matières nutritives.

La photo de droite montre un amas de bois flottés stabilisés, et permettant le développement d'une végétation diversifiée (les touffes sont de la Criste marine, mais on trouve aussi du Lis des sables, du Diotis, et bien entendu – mais plus vers la plage – l'Euphorbe péplis et le Pourpier de mer).



### **En conclusion :**

L'opération a montré la faisabilité d'une action de gestion de bois flottés, pour répondre à une problématique spécifique d'utilisation illicite de ces bois dans un secteur où ils sont maintenus en vue de favoriser le bon état de conservation de la dune.

L'objectif était d'apporter une proposition pour la gestion future de la problématique, et nous y répondons ainsi :

- dans la zone de nettoyage manuel sélectif (où tous les bois flottés sont laissés), démonter systématiquement les constructions dès qu'elles dépassent le stade d'abri (moins de 1 m de haut). Récupérer les bois susceptibles d'être réutilisés pour de nouvelles constructions. Réorganiser les autres bois pour les placer parallèlement à l'océan, et au niveau de la végétation de la dune embryonnaire.

- ailleurs, et également sur la dune embryonnaire, procéder au démontage, avec récupération partielle des bois réutilisables, et placement des autres bois comme indiqué ci-dessus. Ils peuvent être montés jusqu'aux amorces de siffle-vent, en veillant toujours à n'emprunter qu'un seul accès (marche avant/marche arrière).

Le démontage doit être fait en travaillant depuis la plage, et en empruntant un accès unique pour limiter l'impact sur la végétation.

Surcoût envisageable : il semble que pour Tarnos, un maximum de deux journées par an sera suffisant, soit environ 1800 € HT/jour. Ceci correspond à :

- démolition et regroupement au tracteur avec râteau - grappin
- chargement dans des bennes et évacuation
- manutention
- mise en place du chantier.

Enfin, nous rappelons qu'il serait utile, dans la zone de nettoyage manuel sélectif, de ramasser les macro-déchets sur une partie de la dune embryonnaire.

Ce rapport sera enrichi par la concertation, et par les opérations qui seront menées prochainement à Ondres et à Seignosse, visant à gérer les bois flottés pour améliorer la protection et la fixation de la dune.

Le chargé de mission Natura 2000  
Gilles Granereau



Office national des forêts  
MIG dunes  
Agence LNA/BET  
Janvier 2016